



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 01/04/2022

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY,
Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline
AUTHIÉ

Représentés:

Excusés: Dominique DUMONS

Absents: Marc VALLVE

Secrétaire de séance:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - roquefixade Délibération n°: DE_2022_016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roquefixade,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

excédent de 16 785.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 411.99
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	16 785.52
Résultat cumulé au 31/12/2021	16 785.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	16 785.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	16 785.52
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 009-210902490-20220409-DE_2022_016-DE
Date de l'AR d'annulation: 03/05/2022

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



Annulé

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 009-210902490-20220409-DE 2022_016-DE
Date de l'AR d'annulation: 03/05/2022